



SNUipp

Fédération Syndicale Unitaire

Unitaire 33



FSU

Bulletin de la section de la Gironde du SNUipp-FSU

Sommaire

Page 1 : édito

Page 2: actualité :

Votation citoyenne sur l'avenir de La Poste

Page 3 : école :

Aide personnalisée

Pages 4 - 5 :

école :

EVS/AVS

CTP de rentrée

Page 6 : personnels :

CAPD

Université d'automne du SNUipp

Page 7 : bulletin d'adhésion

Page 8 : actualité :

Le mouvement social

La rentrée s'est déroulée dans un contexte social très difficile. La politique du gouvernement continue de creuser les inégalités, d'aggraver le chômage et la précarité, de mettre à mal les services publics. Dans les écoles aussi, la rentrée a été compliquée. En Gironde, le nombre d'élèves par classe reste très élevé et la scolarisation des moins de trois ans a encore reculé, y compris en RRS (voir compte-rendu du CTPD).

Face à cette situation, des mobilisations s'organisent notamment en faveur de la défense des services publics.

La FSU, avec le SNUipp appelle les enseignants à participer à la journée d'action unitaire, inter-professionnelle du 7 octobre **journée internationale pour le travail décent.**

Du 28 septembre au 3 octobre aura lieu la semaine de « **votation citoyenne** » **contre la privatisation de la Poste.** Nous proposons d'organi-

ser des votations dans les écoles (voir dossier à l'intérieur) car le sort réservé à la Poste présage de l'avenir de tous les services publics.

De plus, le vote du budget aura lieu au mois de novembre avec 16 000 fermetures de postes d'ores et déjà annoncées pour la rentrée 2010. Ces suppressions de postes ont des conséquences concrètes sur le droit à l'éducation pour tous. Le SNUipp considère indispensable de lutter contre ces suppressions annoncées et s'adresse donc à la FSU et aux autres organisations syndicales pour une grève sur la question budgétaire.

Alors saisissons-nous de toutes ces initiatives pour discuter avec les collègues, les parents d'élèves afin de construire des actions larges et unitaires qui permettent de faire reculer le gouvernement et de promouvoir une autre politique de l'éducation et des services publics de qualité.

Claire Bordachar, Célia Gonzalez-Fondriest, Soazic Le Lann
Co-secrétaires départementales

Déposé le 24 septembre 2009

Demi-journée d'info syndicale sur les 60 H le 30 septembre à Bordeaux, Libourne et St Pierre d'Aurillac de 9h30 à 12 h30

Votation citoyenne pour la Poste les 28 et 29 septembre dans les écoles

Rassemblement 6 octobre 18H place de la République contre les dépassements d'honoraires et les franchises médicales

Rassemblement unitaire dans le cadre de la journée d'action pour un travail décent le 7 octobre de 12h à 14h à Mériadeck

Manifestation nationale à Paris pour le droit des femmes le 17 octobre

Dispensé de timbrage

Bordeaux CTC

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Siège: 44 cours Aristide Briand 33075 Bordeaux Cedex Tél: 05 56 31 26 63

Fax: 05 56 31 23 19 snu33@snuipp.fr <http://33.snuipp.fr>



Changement de statut de la Poste . La population doit se prononcer. Votons dans les écoles les 28 et 29 septembre.

Le gouvernement a lancé la mise en route du changement de statut de la poste en société anonyme à capitaux publics.

Le Conseil des ministres a adopté le 29 juillet le projet de loi qui devrait être examiné au sénat dans le cadre d'une procédure accélérée pour être ensuite présenté à l'assemblée nationale en novembre. Le calendrier fixé doit permettre l'examen au conseil constitutionnel avant le 1er janvier 2010, objectif du gouvernement pour le changement de statut qui ouvre ainsi la voie à une prévisible privatisation définitive, un an et demi avant la libéralisation totale du marché du courrier en Europe.

En effet, chaque fois que l'on a transformé un établissement public en société anonyme (France Telecom, GDF, etc.), cette transformation a été suivie de la vente des actions de l'État pour la privatisation de la société. La réforme, très impopulaire à en croire les sondages, avait été reportée une première fois avant les élections européennes, dans le contexte de la crise économique et financière mondiale et après plusieurs campagnes du comité national contre la privatisation de la Poste dont la FSU est partie prenante.

Aujourd'hui, le comité regroupant plus de 60 organisations de divers horizons (syndicaux, politiques, associatifs) entend porter le débat sur la place publique. Pour en

créer les conditions, il organise dans toute la France entre le 28 septembre et le 3 octobre un large referendum national avec une même question : « **Le gouvernement veut changer le statut de la Poste pour la privatiser, êtes-vous d'accord avec ce projet ?** ». Si des millions de voix se font entendre, il sera difficile au gouvernement de les ignorer.

Des bureaux de vote seront ouverts dans certaines mairies, devant des bureaux de postes.

La FSU et ses syndicats organisent le vote dans les écoles et les établissements.

Dans les écoles, le vote se déroulera les 28 et 29 septembre.

Votation mode d'emploi :

Vous trouverez le matériel de vote sur la feuille encartée (ainsi que sur le site du Comité national contre la privatisation de la poste <http://www.appelpourlaposte.fr/>)

Renvoyez-nous les votes (SNUipp de la Gironde—44 cours A. Briand—33075 Bordeaux), dès réception de ce journal, avec l'enveloppe T ci-jointe.

N'oubliez pas la feuille d'émargement signée.

Si vous faites voter les parents d'élèves (en dehors de l'école), et que votre envoi dépasse le poids réglementaire (équivalent 3 x A4), utilisez une seconde enveloppe (à affranchir).

La Défenseure des enfants a annoncé, dans un communiqué de presse, découvrir « avec stupeur » que « le gouvernement a décidé de supprimer le Défenseur des enfants » à travers deux projets de loi présentés lors du Conseil des ministres du 9 septembre 2009.

Outre le procédé cavalier et l'absence de toute concertation sur ce sujet, la FSU s'inquiète de la menace qui pèse sur une instance indépendante dédiée spécifiquement aux enfants, qui a prouvé son efficacité en matière de recours, de médiation et d'accompagnement pour le respect de leurs

Suppression du Défenseur des enfants

droits. Peut-être est-ce trop au regard d'un gouvernement qui n'hésite pas à porter atteinte aux droits fondamentaux des enfants, surtout lorsqu'ils sont étrangers ?

L'absorption des missions de la Défenseur des enfants dans celles d'un « défenseur des droits », qui remplacerait l'actuel Médiateur de la République ne permettra pas de préserver

ses missions et son efficacité et de respecter le droit international. Cela se traduira par un grave recul dans l'effectivité du droit des enfants.

La FSU exige que le gouvernement revienne sur ce projet et organise au plus vite une concertation avec toutes les parties intéressées.



Consigne syndicale

En attendant le retour à 26 heures d'enseignement pour tous les élèves, nous appelons tous les collègues à utiliser les 60 heures d'aide personnalisée pour du temps de concertation, de la formation, du travail en équipe ou la rencontre avec les parents, et cela tant qu'il n'y a pas de véritables négociations ouvertes sur les rythmes de l'enfant et le traitement de la difficulté scolaire.

Inspection Académique

Nous avons annoncé notre consigne syndicale lors du CTPD du 07 septembre et nous l'avons rappelée lors d'un courrier lui demandant le report de la remontée de l'organisation de ce dispositif (voir sur notre site <http://33.snuipp.fr>)

Remontée de l'organisation des dispositifs

Prenons le temps de nous organiser, de nous réunir, de discuter pour ensemble remettre en question ce dispositif avant de faire remonter un tableau à l'administration. Nous vous demandons de nous faire savoir très vite les orientations que prendrait votre école pour qu'on puisse connaître la réalité du département.

Aide personnalisée face aux élèves : c'est non !

Réunions et actions

Certains secteurs du département ont déjà prévu de rencontrer leur IEN pour lui annoncer la transformation de ces heures en heures de travail en équipe ou de lui envoyer une lettre pour le prévenir. Vous trouverez sur le site un exemple de courrier.

Nous vous appelons à venir vous réunir le mercredi 30 septembre pour faire le point, voir comment ça se passe dans le département et décider des actions à mettre en place.

Nous demanderons une audience à l'Inspecteur d'Académie suite à ces rencontres. Nous avons besoin du plus de remontées possibles pour pouvoir argumenter.

Il est très important de venir discuter, de nous dire ce qui se passe partout et de ne pas rester isolé.

Organisation de la consigne lorsque l'équipe n'est pas unanime

Bien que nous soyons pour un travail en équipe, nous savons très bien que parfois il n'est pas possible d'avoir l'unanimité d'une équipe sur le suivi d'un mot d'ordre syndical.

Si l'ensemble de l'équipe ne souhaite pas suivre la consigne, cela ne vous empêche pas de la suivre à titre personnel ou à quelques uns. Vous pourrez tout de même utiliser ce temps à la rencontre avec les parents, la réflexion sur le traitement de la difficulté scolaire, le travail en cycle le cas échéant ou la formation.

Tableau de service

Nous proposons à tous les collègues de remplir un tableau de service (qui peut être le même que celui fourni par l'IA) avec les heures de concertation ou de formation. Vous pouvez transmettre ce tableau à l'IEN ou le garder pour preuve de service fait. Nous vous conseillons de faire et de conserver des comptes-rendus des réunions avec état de présence.

Demi-journée d'information syndicale spéciale 60 heures mercredi 30 septembre (9h30-12h30)

Bordeaux (Athénée Municipal) - **St Pierre d'Aurillac** (salle des fêtes) - **Libourne** (Bourse du travail)

Attention :

Les collègues inscrits pourront récupérer cette demi-journée sur la journée de solidarité ou les animations pédagogiques. Nous donnerons une attestation de présence.

Bon d'inscription

à renvoyer au SNUipp (44, cours Aristide Briand 33075 Bordeaux ou snu33@snuipp.fr)

Ces renseignements nous permettront de préparer des dossiers en nombre suffisant :

Ecole :

Nom :

Nombre de participants :

Lieu :



Nous avons été reçus par le Secrétaire Général de l'Inspection Académique, Mr Gratianette, mardi 15 septembre, sur le dossier EVS.

Rappel des faits

Nous avons rappelé au SG que l'intersyndicale, reçue à la préfecture en mai dernier, avait demandé que les EVS en fin de contrat puissent postuler à des postes d'EVS en contrat CAE à la rentrée. Nous avons fait cette demande afin de limiter le gâchis de ce dispositif, que nous contestons depuis le début. En effet, ces contrats n'ont pas rempli leur mission :

- Ils n'ont que très rarement débouchés sur des emplois stables. L'écrasante majorité des EVS en fin de contrat s'est retrouvée au chômage.
- Les EVS n'ont pas eu droit à une formation en adéquation avec leur projet professionnel alors que celle-ci faisait partie intégrante de leur contrat.

D'autre part, permettre aux EVS de revenir dans leurs écoles limitait le turn-over des personnels auprès des directeurs et des équipes.

Nous souhaitons obtenir ce délai supplémentaire afin que l'administration honore sa partie du contrat en ce qui concerne la formation.

Compte rendu de l'audience

- *Possibilité pour les anciens EVS de venir retravailler dans les écoles ?* Mr Gratianette nous a présenté le

Le CTPD du 07 septembre a été l'occasion de juger des conséquences concrètes des suppressions de postes votées par l'Assemblée Nationale.

L'IA a certes procédé à 15 ouvertures et 2 fermetures de classes, mais il a laissé des écoles maternelles et primaires bien chargées. Ce sont les écoles en éducation prioritaire (ZEP) qui subissent la plus grande dégradation avec 5 écoles à plus de 25 élèves par classe qui n'ont pas l'ouverture attendue. L'absence de marge de manœuvre en juin avait obligé l'IA à fermer une classe dans certaines écoles qui ont dû se mobiliser et attendre 4 jours après la rentrée avant qu'il ne revienne sur la fermeture au vu des effectifs. Il aurait fallu une quinzaine de postes supplémentaires

résultat de l'accord préfecture, pôle emploi et rectorat intervenu sur ce dossier, après de multiples flottements. Certains EVS qui ont terminé leur contrat en juin pourront postuler à de nouveaux emplois d'EVS, en changeant d'école et en changeant de collègue employeur. Ces nouveaux contrats seront des CAE(20h hebdo). Ils seront choisis par les Pôles Emploi en fonction de critères « d'extrême difficulté des personnes ». L'Inspecteur d'Académie souhaite que cela ne concerne qu'un nombre restreint de personnes.

Nous avons demandé que les EVS réembauchés puissent retrouver leurs écoles. Il suffisait, de notre point de vue, que ces écoles changent de collègue employeur. L'Inspecteur d'Académie a refusé arguant du fait qu'il ne souhaitait pas donner le signe de la pérennisation de ces emplois.

• Formation ?

A notre demande de véritable plan de formation pour les EVS, le secrétaire général a rappelé qu'il dépendait du rectorat, auquel il va adresser une note dans les prochains jours.

- *AVS/EVS ASH en fin de contrat et continuité de l'aide individuelle auprès des élèves handicapés qu'ils suivaient ?*

Le décret du 20 Août qui énonce les

EVS—AVS

modalités d'application sur la reprise des AVS/EVS en fin de contrat par les associations est très restrictif quant aux personnels concernés. Il est en outre très complexe et l'Inspecteur d'Académie attend une circulaire qui devrait apporter quelques précisions.

Le SNUipp souligne le caractère tardif de ce décret : de telles dispositions auraient pu être anticipées ce qui aurait permis qu'il y ait non seulement la continuité du Service Public (pourtant si cher à notre gouvernement dans le cadre de la mise en place du SMA), mais aussi de lever les fortes inquiétudes des personnels, des familles, et permettre que les enfants scolarisés gardent leur AVS dès la rentrée.

Les suites de l'action

Nous allons prendre rendez-vous auprès du Pôle Emploi afin de connaître les critères précis sur lesquels ils vont s'appuyer pour pouvoir proposer de nouveaux contrats aux anciens EVS et demander audience au recteur.

Réunion mercredi 14/10 à 10 H à la Bourse du travail pour les EVS en poste pour faire le point sur les questions posées et les actions à venir.

Comité technique paritaire de rentrée

Une rentrée bien difficile

pour ouvrir dans les écoles aux situations les plus dramatiques et quelques postes pour abonder la brigade de remplacement mise bien à mal. C'est pourquoi, à l'initiative du SNUipp, l'intersyndicale, tout en rappelant la volonté d'un plan de rattrapage de 300 postes, a émis le vœu d'une dotation en urgence d'une vingtaine de postes pour la rentrée.

Malgré les discours gouvernementaux pour lutter contre les difficultés scolaires et contre les inégalités, per-

sonne n'est dupe : supprimer des postes a bien pour conséquence de détériorer les conditions d'accueil et d'enseignement des élèves.

Calendrier scolaire : attention !

L'Inspecteur d'Académie a accordé la possibilité de faire le pont de l'Ascension en récupérant le jour en présence des enfants le mercredi 04 novembre. Il n'y a pas d'obligation à le faire.



Nous faisons cette rentrée dans un contexte de grave crise économique et financière. Alors que le chômage augmente de façon exceptionnelle, que la précarité s'installe, nous assistons à un désengagement progressif de l'état vis-à-vis de ses services publics, provoquant une véritable crise sociale.

Dans un tel contexte, un grand service public laïque d'éducation est une chance. Or nous assistons à ce que beaucoup s'entendent à reconnaître comme une rupture historique dans les choix de notre pays pour l'école.

Avec 11 000 suppressions de postes en 2008, 13 500 en 2009 et 16 000 annoncés pour l'année prochaine, le ministère de l'Éducation Nationale aura réalisé en trois ans un plan inédit de réduction de moyens pour l'école.

Au-delà de cette diminution de moyens, il s'agit aussi d'une régression de l'ambition que nos gouvernants ont pour l'école.

Le traitement de la difficulté scolaire n'est plus une priorité comme le montre :

- la disparition progressive de postes de RASED, accompagnée de la poursuite du dispositif de l'aide personnalisée (60 H) dont la plupart de nos collègues et de nombreux experts de l'éducation ont pourtant dénoncé l'inefficacité.

- le report du traitement de la difficulté scolaire hors du temps scolaire (60 h, accompagnement éducatif, stages de remises à niveau).

- le silence assourdissant autour des ZEP montre bien aussi la réelle non prise en charge de la difficulté scolaire par le gouvernement.

La nouvelle formation des enseignants, soumise à une logique comptable, ne sera pas à la hauteur de ce qu'on est en droit d'attendre pour que notre école réponde réel-

CTPD du 7 septembre 2009 Déclaration du SNUipp-FSU

lement aux besoins de tous. Elle entraînera de plus une disparition de la formation continue pourtant nécessaire à l'évolution de notre métier, alors que le ministre se targue de donner un nouvel élan à la maternelle grâce notamment à la formation.

On peut ajouter à ce tableau les menaces qui pèsent toujours sur l'école maternelle, assorties d'effectifs pléthoriques dans notre département, les nouvelles évaluations qui ne sont manifestement pas au service des élèves et de leurs enseignants et vous comprendrez bien que chez nos collègues, l'amertume et la colère sont toujours là, ainsi que chez les parents d'élèves qui se sont mobilisés tout au long de l'année dernière.

Cette rentrée marque aussi un gigantesque plan de licenciement de personnels en Emploi de Vie Scolaire. Alors que la crise que nous traversons limite la perspective de réemploi pour tous, alors que ces personnels ont pour la plupart fait preuve de leur efficacité dans les écoles, l'éducation nationale rejette des milliers de ses personnels (410 en Gironde) qui sont obligés de retourner au chômage.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU continue de demander la création d'emplois statutaires pérennes pour l'aide à la direction et l'aide aux enfants en situation de handicap, avec la possibilité pour les EVS licenciés d'y accéder.

Alors que le ministre annonce que le taux d'encadrement ne va pas se dégrader, comment en cette rentrée avec quasiment aucune marge de postes allez-vous pouvoir ouvrir les postes dans les écoles qui en ont besoin ?

Comment allez-vous pouvoir tenir votre engagement de ne pas fermer

après la rentrée, sachant tous les bouleversements que cela entraîne dans les écoles ?

Comment allez-vous défendre qu'une moyenne de plus de 30 élèves par classe en maternelle (par exemple à St Denis de Pile, St Aubin de Médoc, Pessac Mauriac, Macau, Mérignac Glacière), et de plus de 25 en ZEP (par exemple à la Benauge, à Nuyens) va dans le sens de l'amélioration de la qualité de l'enseignement ?

Comment va-t-on faire face aux absences de collègues avec aussi peu de postes de remplaçants ?

Dans quelles conditions les RASED, dont 71 postes ont été supprimés et où les surnuméraires sont provisoires et pratiquement sans formation, vont-ils exercer leurs missions ?

Parce que, en tant que professionnels, nous sommes convaincus que la réussite de nos élèves dans les écoles se joue sur le temps de classe, avec des effectifs allégés, des personnels formés, plus de maîtres que de classe, nous ferons tout avec les autres organisations syndicales, pédagogiques et de parents d'élèves pour que la mobilisation forte de l'année dernière continue et fasse aboutir nos propositions.

Le SNUipp s'est opposé depuis le début à la suppression des deux heures d'enseignement pour tous les élèves et demande le retour aux 26 heures pour tous. Le ministre a promis de faire un bilan de ce dispositif. En attendant ce bilan et l'ouverture d'un grand débat sur toutes les questions liées à ce dispositif, le SNUipp33 a appelé les collègues à transformer des heures de soutien en heures de concertation pour peser sur les choix de ce gouvernement à ce propos.



Bilan du mouvement

En Gironde, le SNUipp, par ses diverses interventions, a réussi à limiter les conséquences des nouvelles règles ministérielles du mouvement des personnels : dans d'autres départements les changements négatifs pour les personnels ont été plus importants.

Si la mise en place des titulaires de secteurs a permis de davantage de collègues soient nommés au 1^{er} mouvement, de vrais problèmes de suivi des affectations avec des changements et des erreurs tardifs ont vu le jour. L'administration n'est pas en mesure de nous donner à l'heure actuelle la totalité des regroupements de service, ce qui pose des soucis de transparence et de contrôle. On peut espérer que cela est dû à la nouveauté et que cela ira mieux l'année prochaine mais les 15 suppressions de postes à l'Inspection Académique cette année nous amène

à avoir des craintes sur la capacité à prendre en compte toutes les situations personnelles des enseignants qui sont amenés à multiplier les temps partiels ou à changer de quotité de travail.

Enfin le nombre de délégations (demande à changer d'école en urgence) semble se multiplier, ce qui conforterait notre analyse des répercussions des réformes et notamment des 60h parfois sur le climat dans les équipes. Il en va de la responsabilité du ministère de nous donner un cadre de travail satisfaisant et d'assurer des conditions de travail correctes dans les écoles et d'arrêter toutes ces réformes qui divisent le corps enseignant.

Changement de département:

Pour la première fois, la Gironde n'aura donc pas accepté les inéat des collègues en situation de rapprochement de conjoints avec ou sans en-

à la transformation de l'École que nous souhaitons.

L'université d'automne du SNUipp est ouverte à tous. **Elle se déroulera du 26 au 28 octobre**, dans un centre de formation situé à La Londe les Maures, face aux îles d'Hyères, dans le Var. L'hébergement se fera en chambres confortables pour deux personnes. Pour l'hébergement et la pension complète, il sera demandé une participation de 98 € pour les 3 jours. Si vous souhaitez participer à l'université d'automne, vous devez retourner ce bulletin d'inscription avant le 10 octobre 2009 à :

SNUipp, université d'automne
128 Bd Blanqui 75013 Paris

Attention le nombre de places est limité et les demandes d'inscription seront prises en compte dans l'ordre

CAPD

fant. C'est l'une des conséquences des suppressions massives de postes. **Alors qu'il y avait 80 demandes d'inéat dont 40 avec enfants, pour la première fois en Gironde l'IA a accepté l'entrée de deux collègues par « piston ».** Nous craignons que cela soit aussi une **conséquence scandaleuse** de la façon de fonctionner du ministère. Le SNUipp a dénoncé fortement cette dérive pour que cela ne se reproduise plus !

La phase des permutations nationales devrait débuter en octobre, nous vous tiendrons au courant du calendrier dès qu'il sera fixé. Nous demandons un groupe de travail au ministère pour revoir les règles mises en place l'année dernière qui ont entraîné des injustices pour certains collègues.

9e université d'automne du SNUipp

La Londe les Maures

d'arrivée de celles-ci. Le ministère donnera instructions aux IA pour accorder des autorisations d'absence. Le déplacement est à la charge des participants (avec une participation du SNUipp33), mais des navettes gratuites seront mises en place depuis la gare et l'aéroport, le premier et le dernier jour.

Bulletin d'inscription à l'université d'automne 2009 du SNUipp

Nom :

Ville :

Prénom :

Tél :

Adresse

Courriel :@.....

.....

Département d'exercice :

.....

Code postal :

Je joins un chèque de 98 € à l'ordre du SNUipp



SNUipp33
Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC
Section de la Gironde: 44 cours Aristide Briand
33075 Bordeaux Cedex

Bulletin d'adhésion 2009/2010

**Adhérons!
Agissons
ensemble!**

Le syndicat est un outil indispensable, comme le démontre au quotidien la permanence et les dossiers défendus par nos élus du personnel. Le SNUipp, syndicat majoritaire du premier degré nationalement et départementalement, ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Donc renvoyez-nous le bulletin complété le plus tôt possible dans l'année scolaire même si vous différez votre paiement.

66% de cette cotisation sera déductible des impôts sur le revenu 2010. Par exemple une cotisation de 140€ revient à 47 €!

Nom: _____ Prénom: _____
 Nom de naissance : _____ Date de naissance: _____
 Adresse personnelle : _____
 Téléphone: _____ Portable : _____
 Adresse électronique: _____
 Adresse professionnelle : _____
 Fonction : _____

En conformité avec la loi informatique et liberté du 06/01/78, j'accepte de fournir au SNUipp les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés. Cette autorisation est révocable en m'adressant au SNUipp.

MODE DE PAIEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableaux ci-contre)

• Je paye avec 1 à 10 chèques à l'ordre du SNUipp33 avec mois d'encaissement au dos. (ne pas dépasser le mois de juillet)

• Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire et joindre un RIB sauf si vous payez déjà par prélèvement et que votre compte est inchangé)

Cochez ci-dessous les mois de prélèvements souhaités :

- Octobre Décembre Février Avril Juin
 Novembre Janvier Mars Mai Juillet

Date: _____

Signature: _____

TACITE RECONDUCTION (votre adhésion sera reconduite automatiquement)

Cotisations instits et PE

Ech.	Instit.	PE	H. classe
3		122 €	186 €
4		129 €	198 €
5		136 €	215 €
6	121 €	144 €	229 €
7	124 €	153 €	241 €
8	130 €	164 €	
9	137 €	175 €	
10	145 €	189 €	
11	159 €	203 €	

Situations particulières

Spécialisé, IMF, direction 5 cl. et plus, CPAIEN, direction spécialisée.	Ajouter 10 €
PE2	Cotisation : 115 €
AE, AVS, EVS	Cotisation: 25 €
Mi-temps	3/5 de la cotisation
Temps partiel autre	% quotité travaillée
Dispo, congé parental	Cotisation 70 €

PEGC

Ec h.	Cl. Norm.	Ech	H. C.	C.exc.
5	122 €	1	141 €	189 €
6	128 €	2	149 €	205 €
7	134 €	3	158 €	215 €
8	142 €	4	167 €	229 €
9	149 €	5	189 €	242 €
10	158 €	6	203 €	
11	167 €			

Retraité(e)s

Pension mensuelle	Cotis. annuelle	Pension mensuelle	Cotis. annuelle
1200	73 €	1800	109 €
1300	79 €	1900	115 €
1400	85 €	2000	121 €
1500	91 €	2100	127 €
1600	97 €	2200	133 €
1700	103 €	2300	139 €

AUTORISATION DE PRELEVEMENT- COTISATIONS SNUipp Gironde N° national émetteur 438424

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
Nom, prenom et adresse :	SNUipp33 44 cours Aristide Briand 33 075 Bordeaux Cédex

COMPTE A DEBITER			
Codes RIB			
Etabl.	Guichet	N° du compte	Clé

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
Nom et adresse de votre banque :

Date: _____

Signature: _____

Joindre obligatoirement un RIB



La crise c'est eux, la solution c'est nous »
Emploi, salaires, service public, retraite : la mobilisation continue.

Dans le cadre de la journée européenne pour un travail décent, l'intersyndicale départementale (CGT, CFDT, CGC, UNSA, FSU) appelle à un premier rendez vous de mobilisation.

Nous avons montré l'an dernier notre détermination de salariés à ne pas payer pour leur crise. Nous n'avons pas (ou peu) été entendus. Cet été, les mesures anti sociales ont continué : plan de licenciements, annonce du budget et de ses 16000 suppressions de postes, loi sur la

Certes l'égalité des droits a été obtenue. Égalité formelle des droits, oui, mais pas égalité réelle ! Les inégalités ne sont plus dans le code civil ou pénal parfois, mais sont encore bien présentes dans la vraie vie ! La liste en est connue : bas salaires, temps partiels, chômage, retraites inférieures, familles mono parentales, sont avant tout l'apanage des femmes. On peut compléter le tableau, de façon non exhaustive, par le peu de place accordé aux femmes dans la représentation politique ou par les violences qu'elles subissent. Bref, le compte de l'égalité n'y est pas !

La crise financière, économique et sociale ne fera qu'aggraver la situation : ce sont toujours les plus fragiles qui sont encore plus fragilisés. Et quand on voit l'obstination d'un Sarkozy à démanteler la Fonction et les services publics, il y a de quoi s'inquiéter : les femmes doivent déjà par exemple, aux deux bouts de la chaîne, pallier les carences d'un véritable service public de la petite enfance et l'absence notable d'un service public national pour les personnes âgées.

Les dépassements tarifaires sont une injustice flagrante, en opposition à nos principes historiques de solidarité ; ils constituent un obstacle grandissant dans l'accès aux soins, envahissent peu à peu l'ensemble des pratiques médicales, s'ajoutent aux autres franchises qui ne tendent pas à la baisse (cf menaces de nouveaux

7 octobre Journée d'action unitaire pour un travail décent

mobilité, travail du dimanche. Le gouvernement prépare pour le début de l'année 2010 une nouvelle étape d'attaques contre les retraites.

En cette rentrée sociale, retrouvons nous pour afficher nos revendications et notre volonté de les faire aboutir.

Entreprises en lutte contre des licen-

ciements, services publics mis à mal, salaires trop bas, venons témoigner de nos luttes **Mercredi 7 octobre, de 12h à 14h, à Mériadeck**, à l'angle de la rue Corps Franc Pommies et Marguerite Crauste, entre la préfecture et le Conseil Général auxquels l'intersyndicale a demandé des audiences.

17 octobre Manifestation pour les droits des femmes à Paris

De plus il y a le danger de voir la lutte pour l'égalité femmes/hommes passer au second plan au profit de la lutte contre les discriminations et pour la diversité, comme le prouve la disparition du Service pour les Droits des Femmes et de l'Égalité. Pour éviter cette régression majeure, pour la reconnaissance de la lutte pour les droits des femmes, il faut réaliser l'unité.

Seule cette unité, qui doit perdurer, pourra constituer un barrage réel à la régression de la situation des femmes, à la reconquête du lien social.

C'est pour cette raison que nous appelons à construire ensemble une grande manifestation nationale pour les droits des femmes le 17 octobre prochain. Elle se déclinera selon six thématiques : liberté de disposer de son corps au travers notamment d'un véritable accès à l'avortement et

la contraception, autonomie financière au travers de vrais emplois, de vrais statuts, des salaires décents et du temps pour vivre, dignité avec le vote et l'application de la loi-cadre contre les violences faites aux femmes et avec la reconnaissance des droits des lesbiennes, égalité dans la vie politique, économique et sociale, laïcité avec aucune ingérence des intégrismes religieux dans nos vies ou contre nos droits, solidarité dans la lutte pour les droits des femmes du monde entier et l'égalité pour les femmes étrangères en France.

Un train devrait partir de Bordeaux pour monter à Paris. Renseignements et souscription auprès du Collectif bordelais pour les droits des femmes 18, rue Sainte Colombe 33000 Bordeaux **05 56 44 00 04** collectifemmesbx@yahoo.fr

6 octobre Pour une santé solidaire

déremboursements médicamenteux et de + 25% pour le forfait hospitalier), nous font encore plus dériver vers le système du chacun pour soi qui s'avère moins juste, plus cher et

moins efficace.

Rassemblement place de la République à 18 h à l'appel de la Coordination Santé Solidarité Gironde dont fait partie la FSU.